



RÉCOLEMENT D'UN ENSEMBLE DE JETONS DE TRICTRAC DU MOYEN ÂGE

PROCÈS-VERBAL

En application :

- De la loi du 4 janvier 2002 relative au Musées de France
- De l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un Musée de France et au récolement
- De la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections

Provenance de la collection

Les musées de la Communauté d'Agglomération du Niortais conservent un ensemble de sept jetons de trictrac provenant de plusieurs sites. Cinq proviennent de Curzon (Vendée, ville). Ils ont été découverts en 1863 par l'abbé Fernand Baudry lors de fouilles souterraines non localisées. Un jeton a été découvert à Longeville-sur-Mer (Vendée, ville) en 1860 toujours par l'abbé Baudry. Un jeton a été découvert au Bernard (Vendée, ville) à une date inconnue par l'abbé Baudry. L'ensemble est daté du 11^e siècle et constitue un exemple des jeux pratiqués au Moyen Âge.

Les sept jetons, collection particulière de l'abbé Baudry, sont légués à la Société de Statistiques des Deux-Sèvres en 1885. Ils deviennent par la suite propriété de la ville de Niort qui en transfère la gestion à la Communauté d'Agglomération de Niort en 2002 – devenue Communauté d'Agglomération du Niortais en 2014.

État de la collection

Lors du récolement, la totalité des sept jetons de trictrac se trouvait en réserve, au premier étage du Musée Bernard d'Agesci, dans l'aile Sud.

Dans la réserve, les éléments étaient rangés dans une boîte plastique, placée à l'intérieur d'une armoire métallique.

LE RÉCOLEMENT

Calendrier

Le récolement des jetons de trictrac est intervenu dans le cadre du récolement des collections archéologiques en réserves, suivant un protocole proposé en juin 2013. Les sept objets ont été récolés le 19.02.2014.

Méthode

Les archives du service connues ont été consultées afin d'y retrouver mention de la collection. Un regroupement des fiches et une copie des cahiers d'inventaire relatifs à l'entrée du don dans les collections ont été réalisés pour servir de support de travail dans la réserve.

Le récolement a été réalisé à partir du contenant localisé dans la réserve.

Une confrontation systématique entre les objets et la documentation existante (fiches et copies des cahiers d'inventaire) a été réalisée.

Le travail de récolement a été saisi dans un tableur Excel. Une mise à jour des fiches d'inventaire dans la base de données informatisée de gestion des collections a été faite le cas échéant. Le récolement et l'informatisation sont réalisés par deux agents, Emma Largeau, stagiaire, et Mathieu Bordes, attaché de conservation du patrimoine.

Marquage

Les sept jetons sont inventoriés et marqués comme suit : de 885.1.2 à 885.1.8

Le marquage existant, lorsqu'il est lisible, a été conservé (marquage direct à l'encre de chine noire entre deux couches de vernis). Un objet (885.1.5) est à re-marquer.

Les contenants (papier de soie) ont été systématiquement marqués.

Reconditionnement

Dans le cadre du récolement des collections d'archéologie, le choix a été fait de reconditionner l'ensemble du fonds.

Les éléments « récolés » sont regroupés dans une boîte plastique hermétique, identifiée :

- JETONS TRICTRAC

Les objets ont été nettoyés après constat sanitaire et enveloppés de papier de soie – dans l'attente du remplacement par des sachets de conservation ZIP.

Les objets ont été photographiés et mesurés.

Informatisation

Les fiches d'inventaire informatisées ont été saisies dans le logiciel AlienorWebPro en 1984 par Fabienne Texier, attachée de conservation du patrimoine. Une mise à jour des fiches d'inventaire dans la base de données informatisée de gestion des collections a été faite le cas échéant.

Conclusion

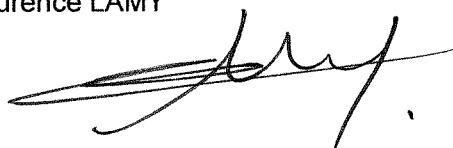
Le récolement a permis de voir 7 objets.

Sur l'ensemble de la collection de jetons de trictrac, aucun objet n'est porté manquant.

(Voir extrait du tableau de récolement ci-joint)

Visa du Conservateur en chef,

Laurence LAMY



Communauté d'Agglomération du Niortais / Service des musées

Procès-verbal de récolement

22.05.2014